

Conditions d'utilisation du matériel club et engagements de l'Adhérent «ADULTE»

1. Bénéficiaire

Nom, Prénom.....

Date naissance. :

N°. licence FFV :

Niveau FFV validé:

Le bénéficiaire est rattaché au Bulletin d'adhésion au CNP de

2. Conditions d'utilisation le matériel club et engagements de l'Adhérent ADULTE

- Etre capable de naviguer en autonomie.
- Respecter la réglementation en vigueur sur le lac (horaires, zone de navigation, restrictions, port du gilet d'aide à la flottabilité)
- Prendre soin du matériel qui lui est confié et contribuer à son entretien courant. A ce titre, la responsabilité financière du bénéficiaire pourra être engagée en cas de manque de soin manifeste.
- Remplir en fin de séance le cahier de sortie du matériel.
- Signaler au moniteur toute avarie ou accastillage défectueux.
- Participer aux travaux pluriannuels sur les bateaux.
- Mise à disposition d'un bateau par le Club durant les heures d'ouverture de la base après accord du RTQ.
- Mise à disposition d'un bateau par le Club pour les entraînements du dimanche et les régates, sous la responsabilité du pratiquant.
- La mise à disposition n'est pas un droit d'usage exclusif. Elle se fait sous réserve de disponibilité, l'école de voile et les manifestations club sont prioritaires.
- Rotation entre plusieurs bénéficiaires au cours d'une même séance dans le cas où le support serait très demandé.
- Faciliter l'organisation de la mise en route des séances du mercredi et/ou samedi après midi en s'inscrivant sur le « doodle » du site du CNP, rubrique « voile légère » « inscription aux séances du mercredi/samedi après midi » avant 20h la veille précédant la séance.
- Un manquement aux règles mentionnées ci-dessus expose le bénéficiaire de la mise à disposition à son retrait, sur décision du Comité Directeur.
- L'utilisation d'une embarcation supplémentaire dans le cadre d'une adhésion famille donnera lieu à une dégressivité du tarif appliqué.

Fait le

Signature du bénéficiaire .